

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-189

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Budget énergies renouvelables - Compte administratif - Année
2021

Président :

MONSIEUR DOMINIQUE SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction des Finances

**Budget énergies renouvelables - Compte
administratif - Année 2021**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 16 juin 2022.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2021 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe.

- conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	1
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

20
21

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Introduction

Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, et à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

L'exercice 2021 se solde par un excédent d'exploitation de 11 K€ et un excédent d'investissement de 40 K€.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Elle dispose d'un compte de trésorerie distinct. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet de ne pas avoir recours à l'emprunt dans le cadre de projets de nouvelles installations.

Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€. Elles sont toutes soldées depuis fin 2020.

2021

Compte Administratif

Ville de Niort

Vue d'ensemble

		Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat 2020 (pour mémoire)
Réalizations de l'exercice	Exploitation	28,71	40,01	11,30	7,99
	<i>Ecritures réelles</i>	4,40	35,63	31,23	27,92
	<i>Ecritures d'ordre</i>	24,31	4,38	-19,93	-19,93
	Investissement	4,38	44,30	39,92	-15,14
	<i>Ecritures réelles</i>	0,00	19,99	19,99	-35,06
	<i>Ecritures d'ordre</i>	4,38	24,31	19,93	19,93
Résultats antérieurs reportés	Reports en section d'exploitation (002)		9,08	9,08	21,08
	Reports en section d'investissement (001)		4,79	4,79	19,93
TOTAL	(réalisations + résultats antérieurs)	33,10	98,19	65,09	33,86
Restes à réaliser Restes à Réaliser à reporter en 2022	Exploitation				
	Investissement	24,78		-24,78	-24,78
RESULTAT CUMULE	Exploitation	28,71	49,10	20,38	29,07
	Investissement	29,16	49,09	19,93	-19,99
	TOTAL CUMULE	57,88	98,19	40,31	9,08

2021

Compte Administratif

Ville de Niort

Grands équilibres

En K€		CA 2020	VOTE 2021	CA 2021	Ecart CA 2021 / CA 2020 (en %)	Ecart CA 2021 / VOTE 2021 (en %)
A°	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	32,78	35,00	35,63	8,7%	1,8%
	<i>Ventes de produits, prestations de services</i>	32,72	35,00	35,63	8,9%	1,8%
	<i>Excédents d'exploitation reportés</i>	0,00	9,08	0,00	0,0%	-100,0%
B°	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4,86	12,06	4,40	-9,5%	-63,5%
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	27,92	22,94	31,23	11,8%	36,2%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
E = C + D	CAF Brute	27,92	22,94	31,23	11,8%	36,2%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	27,92	22,94	31,23	11,8%	36,2%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,0%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	9,08	0,00		
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	27,92	32,02	31,23	11,8%	-2,5%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	56,80	0,00	0,0%	-100,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	7,07	24,78	19,99	182,9%	-19,3%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	7,07	-32,02	19,99	182,9%	-162,4%
I	Financement disponible pour l'investissement	27,92	32,02	31,23	11,8%	-2,5%
O = N - I**	Volume d'emprunt		0,00		0,0%	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

Les recettes d'exploitation : 35,63 K€, +2,85K€ de CA à CA

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les groupes scolaires Jean Zay (nettoyée en 2021), Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

	CA 2020 Recettes en €	CA 2021 Recettes en €	Tarifs cts €/Kwh	mise en service
GS Jean Zay	6 382 €	8 957 €	27,356	01/09/2013
GS Pasteur	11 507 €	11 648 €	27,365	01/12/2013
GS Jean Jaurès	10 474 €	10 532 €	27,365	01/12/2013
CTM de la Chamoiserie	4 358 €	4 495 €	12,740	01/09/2017
TOTAL	32 721 €	35 631 €		

Les dépenses d'exploitation : 4,40 K€ , -0,46 K€ de CA à CA

Il s'agit des charges à caractère général permettant de faire face aux dépenses de :

- redevance d'accès au réseaux EDF
- maintenance des panneaux
- paiement de l'impôt sur les sociétés, 1,2 K€, relatif au résultat de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement : 0 K€ de CA à CA

Après des ralentissement d'activité liés à la crise sanitaire en 2020, le niveau d'exécution des dépenses d'investissement 2021 est à zéro. Les travaux sur les groupes scolaires Pasteur et Perochon ont été déprogrammés et restent à replanifier. Les installations sur les vestiaires de Pissardant (reste à réaliser 2020) sont à l'arrêt suite à la demande de résiliation du marché par le titulaire.

L'avance du budget principal de 124,5 K€ a été elle aussi annulée en l'absence de besoin de financement.

Les recettes d'investissement : 19,99 K€ , +13,07 K€ de CA à CA

En 2021, aucune participation ni avance du budget principal n'a été perçue au titre de nouvelles installations. Les 19,99 K€ correspondent à l'affectation de l'excédent cumulé d'exploitation a minima pour équilibrer la section d'investissement.